



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 7745	De <b>Mme Laetitia Avia</b> ( La République en Marche - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes hommes		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes hommes
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Propositions pour l'hébergement des femmes sans-abris	<b>Analyse</b> > Propositions pour l'hébergement des femmes sans-abris.
Question publiée au JO le : <b>24/04/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/06/2018</b> page : <b>4806</b>		

### Texte de la question

Mme Laetitia Avia attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur l'accueil des femmes sans-abri dans les centres de jour et dans les centres d'hébergement d'urgence. Le Samu social indique que 40 % des sans-abris sont des femmes. Ces femmes sont particulièrement exposées aux dangers de la rue, et souvent victimes d'agressions et de violences sexuelles. Cette insécurité accrue engage ces femmes à développer des stratégies de survie, allant jusqu'à brader leur corps contre une protection ou un toit, mais aussi à se dissimuler aux yeux de tous. Ces stratégies les rendent ainsi moins accessibles aux maraudeurs, à l'écart des centres d'urgence. De plus, toujours selon le Samu social, la mixité des centres a tendance à dissuader les femmes d'intégrer des solutions d'hébergement où elles peuvent craindre d'y retrouver le même sentiment d'insécurité que dans la rue, et ce, malgré l'encadrement et le travail louable des agents mobilisés. Ainsi, Mme la députée regrette qu'il n'y ait à ce jour que trop peu de centres d'hébergement dédiés aux femmes, et souligne par ailleurs l'intérêt des solutions alternatives visant à favoriser l'instauration de zones, équipements sanitaires, ou salles de repos réservés aux seules femmes dans les centres mixtes. Ces solutions, lorsqu'elles sont dotées d'un accompagnement médical, ou encore socio-esthétique, sont de nature à aider ces femmes à maintenir dignité et féminité dans cette situation difficile. C'est pourquoi elle l'invite à mener une réflexion ambitieuse sur les modalités d'accueil et d'accompagnement des femmes sans-abris, et souhaite connaître ses intentions sur ces questions.

### Texte de la réponse

La politique de l'hébergement et de l'accès au logement a bénéficié ces dernières années de dotations budgétaires en augmentation croissante pour s'établir à 1,95 Mds€ en loi de finances pour l'année 2018, soit une augmentation de plus de 200 M€. Ce budget finance notamment un parc d'hébergement qui atteint plus de 139 712 places (selon l'enquête sur les capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion), soit une augmentation de 49 % depuis 2013. Les femmes seules, ou familles monoparentales sans domicile constituent, de par la vulnérabilité de leur situation, un public pris en charge prioritairement lorsqu'elles font une demande d'hébergement par le biais du 115. Comme annoncé à l'occasion du comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) qui s'est tenu le 8 mars 2018, l'objectif est de pouvoir faire bénéficier 2 000 places d'hébergement supplémentaires avec un accompagnement adapté aux femmes victimes de violence. A ce jour, l'objectif fixé a été dépassé puisque 2 157 places ont été créées. Aussi, le gouvernement travaille au développement d'une plateforme de géolocalisation des centres d'hébergement accessible aux professionnels pour les femmes victimes afin de permettre aux associations et

aux services de police et de gendarmerie de leur proposer un lieu sûr le plus rapidement possible. Au total, il existe 5 243 places d'hébergement ou de solutions de logement adapté (résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative). Cent places devraient être créées d'ici 2019 pour accueillir les jeunes filles entre 18 et 25 ans. Parmi les autres mesures phares prises lors du comité interministériel à l'égalité femmes-hommes 2018 figure la spécialisation de centres d'hébergement pour l'accueil et la mise en sécurité de demandeuses d'asile victimes de violence ou de traite. Le plan quinquennal pour le logement initié par le ministère de la cohésion des territoires a pour objectif de développer une offre de logement (40 000 places d'intermédiation locative et 10 000 places de pensions de famille) afin d'offrir un accès rapide voire direct au logement aux personnes hébergées ou à la rue parmi lesquelles les femmes sans domicile. La précarité des femmes fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, qu'il s'agisse de soutien à la conciliation des temps ou de lutte contre l'exclusion, et ce, notamment dans le cadre du combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat.